

Service instructeur
Service Environnement et Agriculture

N° 6^e/61-07

Service consulté

**SOUTIEN A L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT
(REPARTITION DE CREDITS) - C031**

Résumé : *Le présent rapport propose l'attribution à l'Observatoire de la Nature de Colmar d'une subvention de fonctionnement de 3.125 € et d'équipement de 230 €, en conformité avec l'enveloppe globale « Education à l'Environnement » fixée lors du vote du BP 2007 en date des 14 et 15 décembre 2006 et après soumission à la Commission de l'Agriculture de l'Environnement et du cadre de Vie réunie le 22 mai 2007.*

Après examen du rapport n°2007/I-6^e/05, relatif à l'environnement naturel, l'Assemblée Départementale a décidé les 14 et 15 décembre 2006 d'inscrire un crédit de 1.184.000 € dont 260.000 € au titre des investissements et 924.000 € au titre du fonctionnement pour la politique régionale d'éducation à l'environnement. Comme les années passées et en application du décret n°2001-495 du 6 juin 2001, une convention sera établie pour toutes les associations bénéficiant de subventions supérieures, égales ou proches de 23.000 €.

Elle a également donné délégation à la Commission Permanente pour attribuer ces crédits aux différents bénéficiaires.

La première série de demandes a été présentée en Commission Permanente le 16 mars 2007.

Le présent rapport est relatif à une demande complémentaire qui concerne :

L'Observatoire de la Nature de COLMAR

Cette structure vient d'être créée en début d'année 2007 sous la forme d'une association à but non lucratif de droit local qui a vocation à gérer la Maison de la Nature qui sera installée dans la forêt du NEULAND, dans le bâtiment de l'ancienne maison forestière « Neulander Forsthaus ».

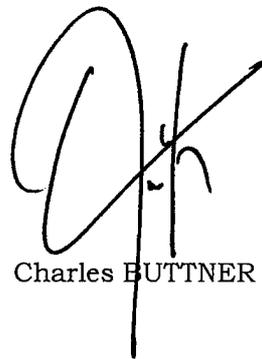
Cette association est fortement soutenue par la Communauté d'Agglomération Colmarienne qui, par ailleurs, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagements de la Maison Forestière.

Si l'Observatoire de la Nature n'a pas encore de locaux propres, il développe en revanche, depuis 2006, des actions pédagogiques et de sensibilisation à l'environnement. En 2006 une subvention de 7.830 €uros avait été allouée à cet effet à la Société d'Histoire Naturelle et d'Ethnographie de Colmar (SHNEC), qui salariait une animatrice dédiée, dans l'attente de la création de la nouvelle association.

Pour l'exercice 2007, il est proposé l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 3125 € et d'une aide à l'équipement de 230 € (soit 50% du coût total conformément aux critères du Programme Régional arrêté lors du BP 2007) pour l'acquisition d'un vélo. Il est précisé que des sommes équivalentes sont actuellement à l'instruction au Conseil Régional d'Alsace.

Ces propositions d'attribution de subventions ont été préparées conformément aux crédits inscrits dans le cadre du BP 2007 et seront prélevés sur le chapitre 65/6574-738 en fonctionnement et sur le chapitre 204/2042-738 en investissement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 JUIN 2007

**Programme régional d'éducation à l'environnement (E)
PROGRAMME 2007**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
PEE03780	ASS OBSERVATOIRE DE LA NATURE - COLMAR OBSERVATOIRE DE LA NATURE - COLMAR Equipement 2007		50 %	230,00
			Total	230,00

**Programme régional d'éducation à l'environnement (F)
PROGRAMME 2007**

N° Opération	Bénéficiaire Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
PEE03779	ASS OBSERVATOIRE DE LA NATURE - COLMAR OBSERVATOIRE DE LA NATURE - COLMAR Fonctionnement 2007			3 125,00
			Total	3 125,00